



Diffamation de la part d'un concurrent

Par **Rampillon**, le **28/04/2008** à **18:54**

Je suis webmaster et avec un ami de longue j'ai créé un site l'année dernière. Un concurrent est venu me poser des questions Lundi soir (21), suite à une mésentente avec deux de nos rédacteurs, désormais réglée.

Nous laissons nos membres proposer des articles que nous publions s'ils sont bons en précisant l'auteur. Malheureusement une erreur de notre part peut arriver et c'est ce que ce concurrent m'a reproché. J'ai immédiatement réparé cette erreur et lui ai soumis une preuve de ma bonne foi. Je citais moi même l'auteur dans les commentaires bien avant sa plainte. L'auteur lui même a avoué avoir vu cette mention un temps avant qu'elle ne disparaisse pour une raison que nous avons trouvée, et définitivement réparée hier. Il s'agissait d'une erreur de programmation, au niveau des droits d'accès pour les correcteurs.

Sur ce fait et sans vérifier mes preuves, ce concurrent a affirmé que, moi et mon ami, étions capable de plagiat et vol. C'était en privé, mais j'ai découvert qu'il en avait aussi parlé en public récemment, en plus d'injures et d'autres calomnies non fondées également. Je confirme qu'il s'agit bien d'une accusation, pas de sous-entendu. Il affirme clairement "c'est un type qui prend le taf des autres et qui signe à leur place" sur un forum public (je n'ai même pas eu la peine de m'enregistrer pour le voir), le tout accompagné de "paske leur chef c'est trop un cône art", "Ce merdeux, c'est le patron du site" ou encore "il se prend pas pour une merle, avec sa gueule de blaireau débile". Sa dernière participation sous-entend en revanche que si nous demandons des excuses ou pensons à porter plainte contre lui c'est parce que nous sommes antisémites. Pour reprendre ses propres mot "je me demande s'il ne s'agit pas de racisme à mon égard, ou plus simplement d'antisémitisme contre ma personne, étant moi même d'origine juive". Je suis catholique mais non pratiquant, je dirais même quasiment athée, et je respecte toute forme de religion et de culture. Je suis par ailleurs outré de lire ça en pensant aux victimes de la seconde guerre mondiale.

J'espère pouvoir réclamer des excuses publiques mais en cas de refus par lettre recommandée avec accusé de réception, serais-je en droit de porter plainte pour diffamation ?